



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Exploitation des Locaux Chauds Modulaires (LCM) pour réaliser :

- des opérations de démantèlement et de maintenance des conteneurs,
- des opérations de démantèlement, de maintenance et d'inventaire des outillages contaminés,
- des opérations de démantèlement et de conditionnement de matériels hors service obsolètes.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

MONCOUTIE

Prénom(s)

Véronique

2.2 Personne morale

Dénomination

EDF - CNPE de BLAYAIS

Raison sociale

Electricité de France (EDF)

N° SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7 1 5 4 2 0

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

Nom

MONCOUTIE

☐ Monsieur

Prénom(s)

Véronique

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Le projet est soumis à examen au cas par cas : 1a	Le projet répond aux critères de la catégorie 1.a (tableau annexé au R 122-2 du Code de l'Environnement) du fait de l'atteinte du seuil autorisation pour la rubrique de la nomenclature ICPE : - 2797: Déchets radioactifs (gestion des), - 1716 : Substances radioactives mentionnées à la rubrique 1700.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de la présente demande concerne la mise en exploitation du LCM pour réaliser :

- des opérations de démantèlement et de maintenance des conteneurs,
- des opérations de démantèlement, de maintenance et d'inventaire des outillages contaminés,
- des opérations de démantèlement et de conditionnement de matériels hors service obsolètes.

Cette activité est redevable de la rubrique 2797-1 et 1716-1 de la nomenclature des ICPE, car la quantité de déchets concernés sera supérieure à 10 m³ et les substances radioactives ne sont pas uniquement d'origine naturelle et la valeur de QNS est égale ou supérieure à 10⁴, seuils des rubriques.

Le LCM est constitué de deux sous-ensembles :

- un Module Atelier Chaud (MAC) de surface environ 800m² et de hauteur sous plafond 10 m
- des modules de servitudes nécessaires au fonctionnement de l'atelier chaud : extraction, soufflage, accès personnel, couloir de liaison, magasin de stockage notamment.

4.2 Objectifs du projet

L'utilisation du LCM est motivée par le besoin de disposer d'une zone supplémentaire de tri-conditionnement de déchets, justifiée par :

- L'accroissement de la sollicitation du BAC, ainsi que la densification du programme industriel conduisant à une forte occupation de la zone de travail
- La nécessité d'augmenter notre capacité de résorption des déchets entreposés sur le CNPE

Les avantages du LCM sont:

- la présence de pont de manutention permettant la réalisation des principales activités de chargement / déchargement de conteneurs et le conditionnement des déchets,
- nue surface disponible en Zone Contrôlée (environ 800m²) pour procéder à des activités de tri / conditionnement de déchets et de matériels.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le LCM est déjà existant sur le CNPE, il n'y a donc pas de phase de travaux nécessaire préalable à son exploitation.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les activités prévues d'être réalisées dans le LCM sont listées ci-après :

- découpe / reconditionnement (meulage, soudage, oxycoupage, peinture, ...),
- tri et conditionnement de déchets dans des emballages adaptés aux filières de traitement,
- confinement des conteneurs vides (étanchéité, tenue mécanique, etc.),
- déchargement / chargement de colis conditionnés dans les conteneurs,
- nettoyage et décontamination légère,
- contrôles radioprotection des colis conditionnés et de sortie de zone contrôlée,
- inventaire des outillages contaminés (déballage préalable le cas échéant),
- entreposage temporaire de matériels en attente de démantèlement ou reconditionnement

Le LCM est classé en Zone Contrôlée (ZC) et sera utilisée en mode EVEREST pendant la phase d'exploitation. Par conséquent les règles d'accès à ce type de zone sont conformes aux règles d'accès en zone contrôlée. Seuls les travailleurs de catégorie A ou B munis d'un dosimètre électronique actif et d'un film passif peuvent y pénétrer. A l'entrée, ainsi que sur tous les côtés du périmètre de chaque installation, un trisecteur « Zone contrôlée - Accès réglementé » est affiché.

Le référentiel zonage radiologique d'EDF s'appuie sur deux principaux textes réglementaires :

(1) Décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants (2) Arrêté du 28 janvier 2020 relatif aux conditions de délimitation et de signalisation des zones surveillées et contrôlées dites zones délimitées compte tenu de l'exposition aux rayonnements ionisants.

Le système de ventilation des locaux est équipé d'un filtre Très Haute Efficacité ainsi que d'un système de prélèvement d'aérosols avant rejet à l'atmosphère.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'exploitation du LCM fait l'objet de demandes d'autorisations au titre de l'article R593-56 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
LCM	800 m2 et hauteur sous plafond de 10 m
Volume de déchets radioactifs entreposés	>10 m3
Activité de l'ensemble des colis simultanément présents	max 370 GBq

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Le projet est situé sur la commune de Braud et Saint Louis.

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

L'emprise du CNPE est dans le zonage : UI (zone urbaine à vocation d'activités industrielles). PLU de Braud-et-Saint-Louis du 13/03/2018.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Liste des courriers entre le CNPE et ASN concernant l'exploitation du LCM depuis sa création en 2009.

- Courriers EDF D5150S3P12115 du 16/08/12 et D5150S3P13001 du 16/01/13 pour l'envoi de la Note d'analyse du Cadre Réglementaire EMESN111347, ind B => accord ASN CODEPBDX-2013-003062 du 17/01/2013
- Courrier EDF D5150S3P13013 du 12/12/13 pour l'envoi de la Note d'analyse du Cadre Réglementaire EMESN111346 ind C ==> accord ASN CODEP-BDX-2014-011984 du 14/03/14
- Courriers EDF n°D5150LOG170019 et n°D5150QSP170058 pour poursuite de l'exploitation du LCM ==> autorisation CODEPBDX- 2017-027952
- Courrier EDF n°D5150SVT-MTZ-00292021 pour la poursuite de l'exploitation du LCM dans le cadre du chantier de Remplacement de Composants du Circuit Primaire, PNPE1202 avec la NACR D455620072605 ind C ==> autorisation n°CODEPBDX-2022-005430.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le LCM est à l'intérieur de l'emprise industrielle du CNPE, situé à proximité des zones suivantes : ZNIEFF type I et II - ID: 720020043 et 720002380 localisées en bordure immédiate au Nord du CNPE, cette dernière localisée aussi au droit du CNPE, sur la portion Sud ; type I et II - ID: 720020041 et 720013624 localisées en bordure immédiate à l'ouest.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Braud-et-Saint-Louis (33820).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le LCM est à l'intérieur de l'emprise industrielle du CNPE, situé à proximité des zones suivantes. (1)Le Parc National Marin "Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis" (ID: FR9100007) se localise en bordure immédiate du CNPE, côté Ouest, (2) le Parc Naturel Régional "Médoc" (ID: FR8000055) se localise à ~4,4 km à l'Ouest du CNPE en rive opposée de La Gironde par rapport au CNPE de BLAYAIS, (3) la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	L'arrêté Préfectoral du 18 juillet 2019 porte approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Gironde (33). Le territoire de la commune de Braud-et-Saint-Louis n'est pas concerné par le PPBE. Par ailleurs, il existe un Arrêté Préfectoral du 22 avril 2016 relatif aux bruits de voisinage dans le département de la Gironde.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le LCM est à l'intérieur de l'emprise industrielle du CNPE
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Braud-et-Saint-Louis est couverte par le PPR-Inondation 'Estuaire de la Gironde' approuvé (Arrêté Prefectoral du 17 décembre 2001).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Braud-et-Saint-Louis n'est pas concernée par un PPR-Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Conformément à l'annexe de l'arrêté n°E2005/14 du 28 février 2005, la commune de Braud et Saint Luis est concernées par les zones de répartition des eaux au titre de l'aquifère de l'éocène moyen.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun périmètre de protection rapproché se localise dans un rayon de moins de 5 km du CNPE du BLAYAIS.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	FR7200677 (ZSC) : localisé en bordure immédiate à l'Ouest du CNPE ; FR7212014 (ZPS) : à ~500 m au Sud et à l'Est du CNPE ; FR7200684 (ZSC) : à ~ 1 km au Sud et à l'Est du CNPE ; FR7200683 (ZSC) : à ~ 4,5 km à l'Ouest du CNPE de BLAYAIS.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des habitats et des espèces protégées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le LCM est à l'intérieur de l'emprise industrielle du CNPE. Le CNPE est protégé du risque inondation par sa digue de protection périphérique et son mur pare houle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les eaux usées des blocs sanitaires sont collectées vers les réseaux et traitées par la station d'épuration (STEP) du site.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le trafic lié à l'exploitation du LCM n'est pas significatif au vu du trafic déjà existant généré par l'exploitation du CNPE.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La zone d'exploitation du LCM est située à plus de 50m des limites du site. Le bruit généré n'est pas de nature à générer une nuisance sonore pour l'environnement du site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets atmosphériques issus de la ventilation du LCM, sont filtrés par des filtres à très haute efficacité. Les rejets sont contrôlés par un système de prélèvement d'aérosols.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	L'exploitation du LCM ne génère pas de rejets liquides.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents liquides de l'installation sont produits en faible quantité. Ils sont orientés vers les installations de traitement des effluents du site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'exploitation du LCM génère des déchets nucléaires de procédés (filtre du système de ventilation) et technologiques (chiffons, surbottes, gants,...). La quantité et la nature des déchets produits sont compatibles avec les filières mises en place sur le CNPE.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le fonctionnement de la ventilation permet de maintenir le confinement dynamique, en raison des différences de débit entre le soufflage et l'extraction. Le contrôle commande garantit le respect permanent du confinement dynamique en fonctionnement normal, et également en situations incidentelles, notamment : (1) arrêt automatique du ventilateur de soufflage en cas d'arrêt d'un ventilateur d'extraction (2) Limitation du débit d'extraction en cas de panne du ventilateur de soufflage (3) Asservissement des ventilateurs de soufflage (Arrêt) et d'extraction (1 seul ventilateur reste en fonctionnement) à la détection incendie.

L'encrassement des filtres est surveillé en continu par suivi de la différence de pression en amont et en aval du filtre. Le groupe de filtration composé d'un pré-filtre Moyenne Efficacité et d'un filtre Très Haute Efficacité (THE) permet de garantir l'absence de rejet radioactif pour les rejets par voie atmosphérique.

Des cartographies sont réalisées par le service compétent en radioprotection pour assurer une surveillance radiologique du LCM.

Les effluents liquides sont produits en faible quantité et sont orientés vers les installations de traitement des effluents du site. Ils sont ensuite rejetés conformément aux décisions de rejets.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale compte tenu :

- de l'absence de risques sanitaires ou de nuisances générés
- du retour d'expérience d'exploitation de ce type d'ouvrage (CNPE et parc) montrant que la production d'effluents liquides contaminés est compatible avec les systèmes de traitement des effluents du CNPE, que la quantité de déchets est compatible avec les filières existantes, que les rejets gazeux du LCM sont surveillés au titre des cheminées annexes et compatibles avec les autorisations de rejets.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le

MONCOUTIE
Veronique

Signature numérique de
MONCOUTIE Veronique

Date : 2025.09.30 12:13:58 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)

Projet

Mise en exploitation du LCM pour réaliser des opérations de démantèlement et de maintenance des conteneurs, des opérations de démantèlement, de maintenance et d'inventaire des outillages contaminés, des opérations de démantèlement et de conditionnement de matériels hors service obsolètes.

Sommaire

ANNEXE 3 - Plan de situation au 1/25 000

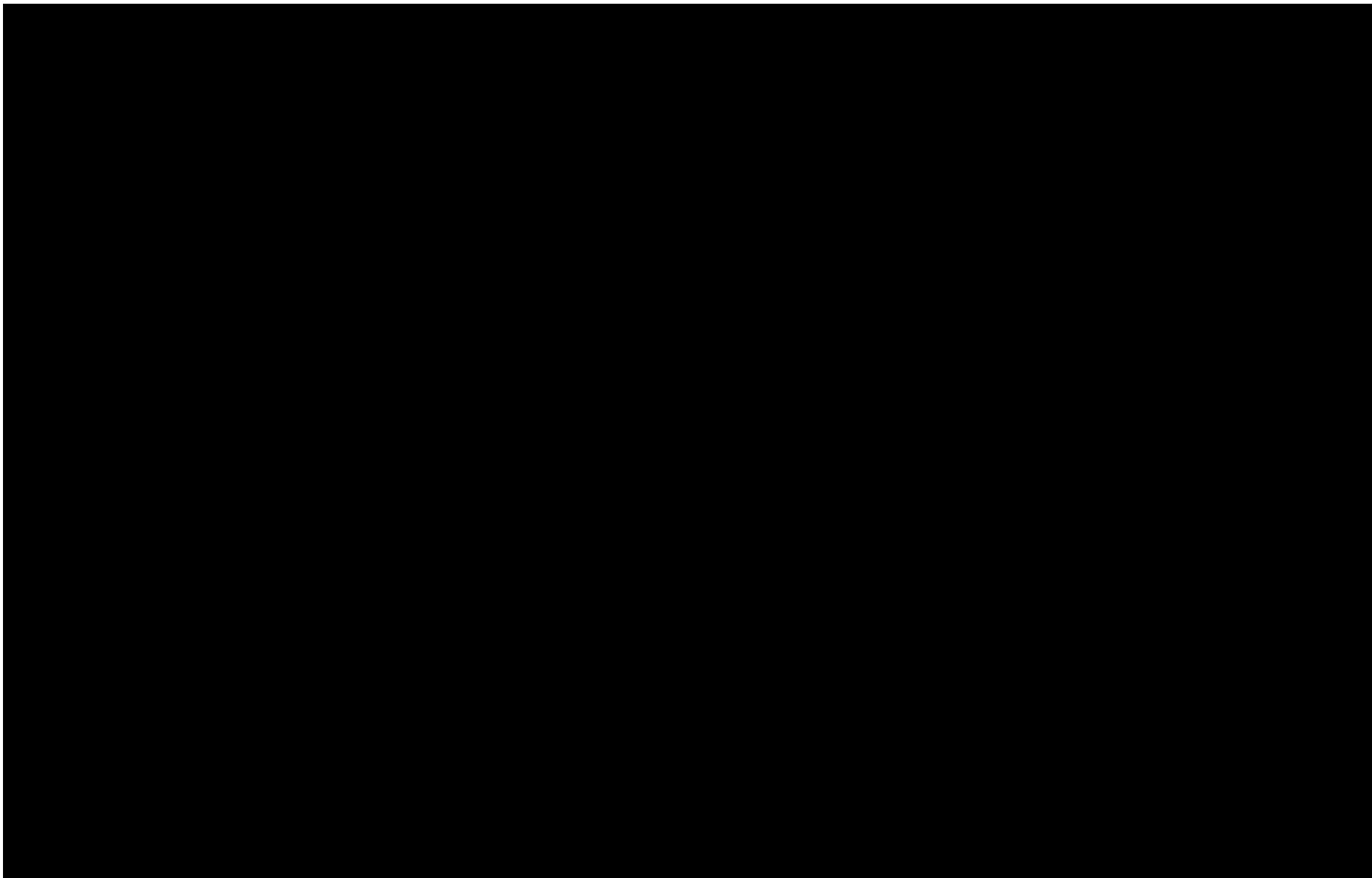
ANNEXE 4 - Photographies de la zone d'implantation

ANNEXE 5 - Plan du projet

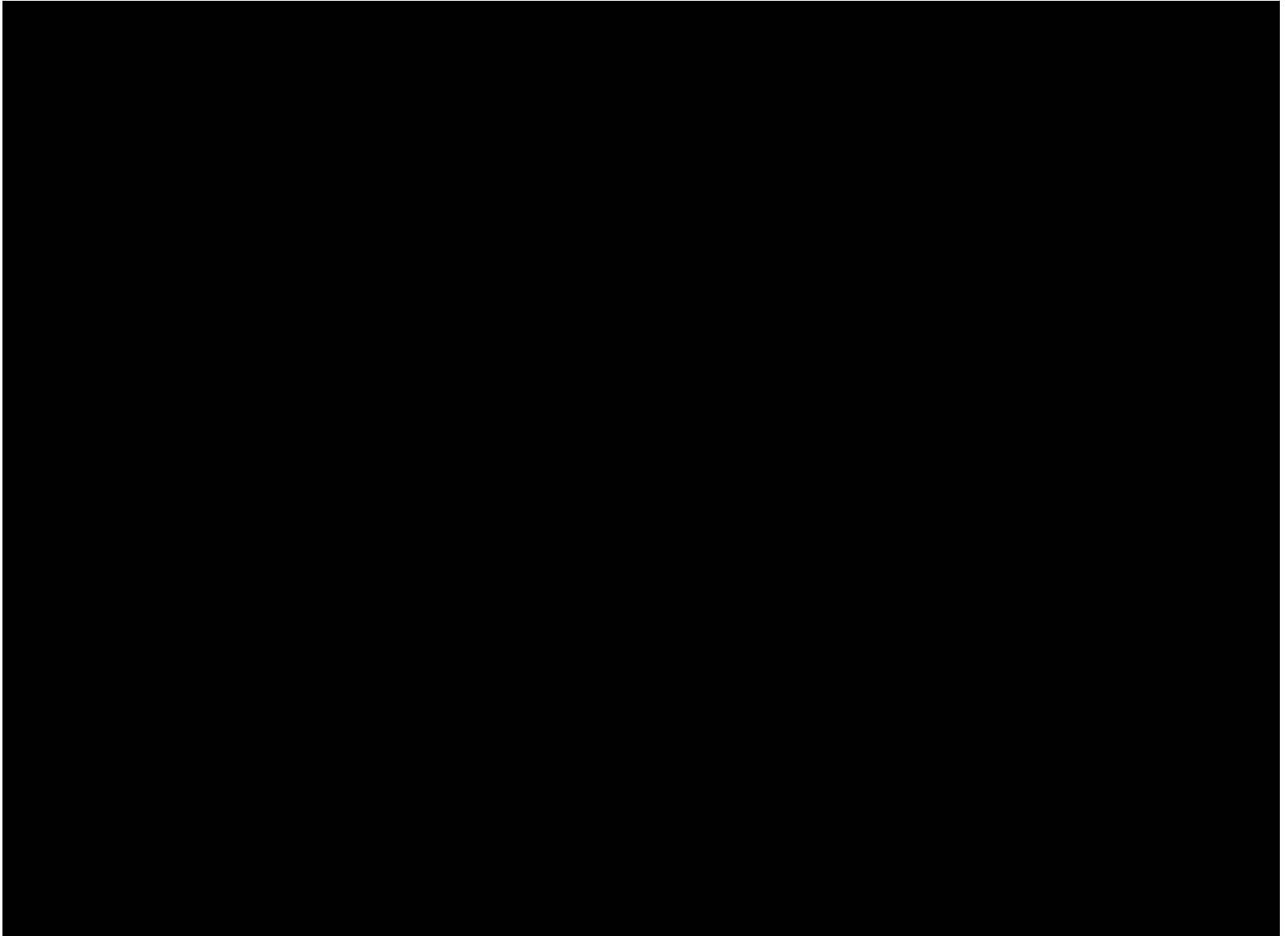
ANNEXE 6 - Plan des abords du projet

ANNEXE 7 - Plan de situation vis à vis des zones NATURA 2000

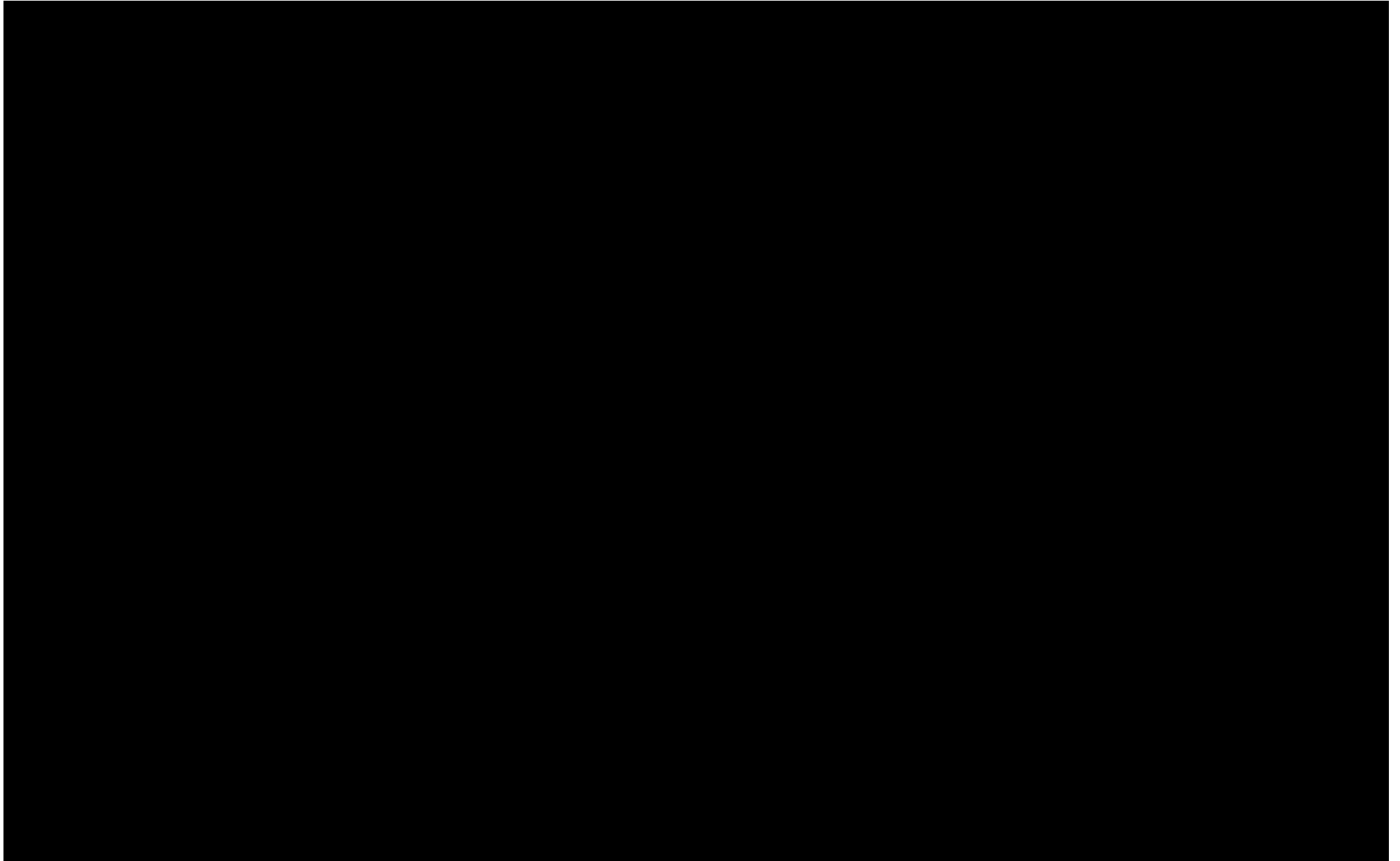
ANNEXE 3 - plan de situation au 1/25 000



ANNEXE 4 – Photographies de la zone d'implantation

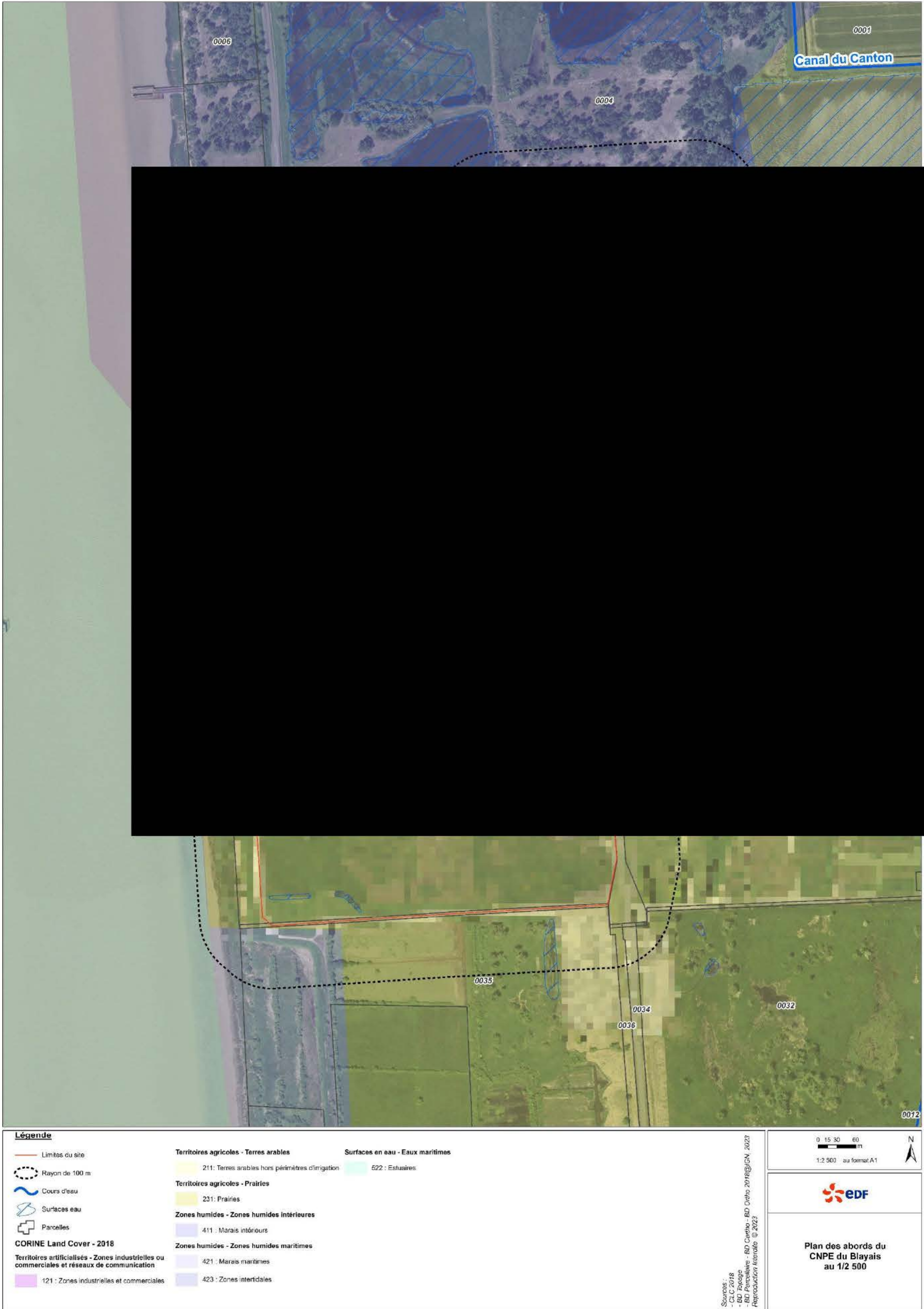


ANNEXE 5 – Plan du projet

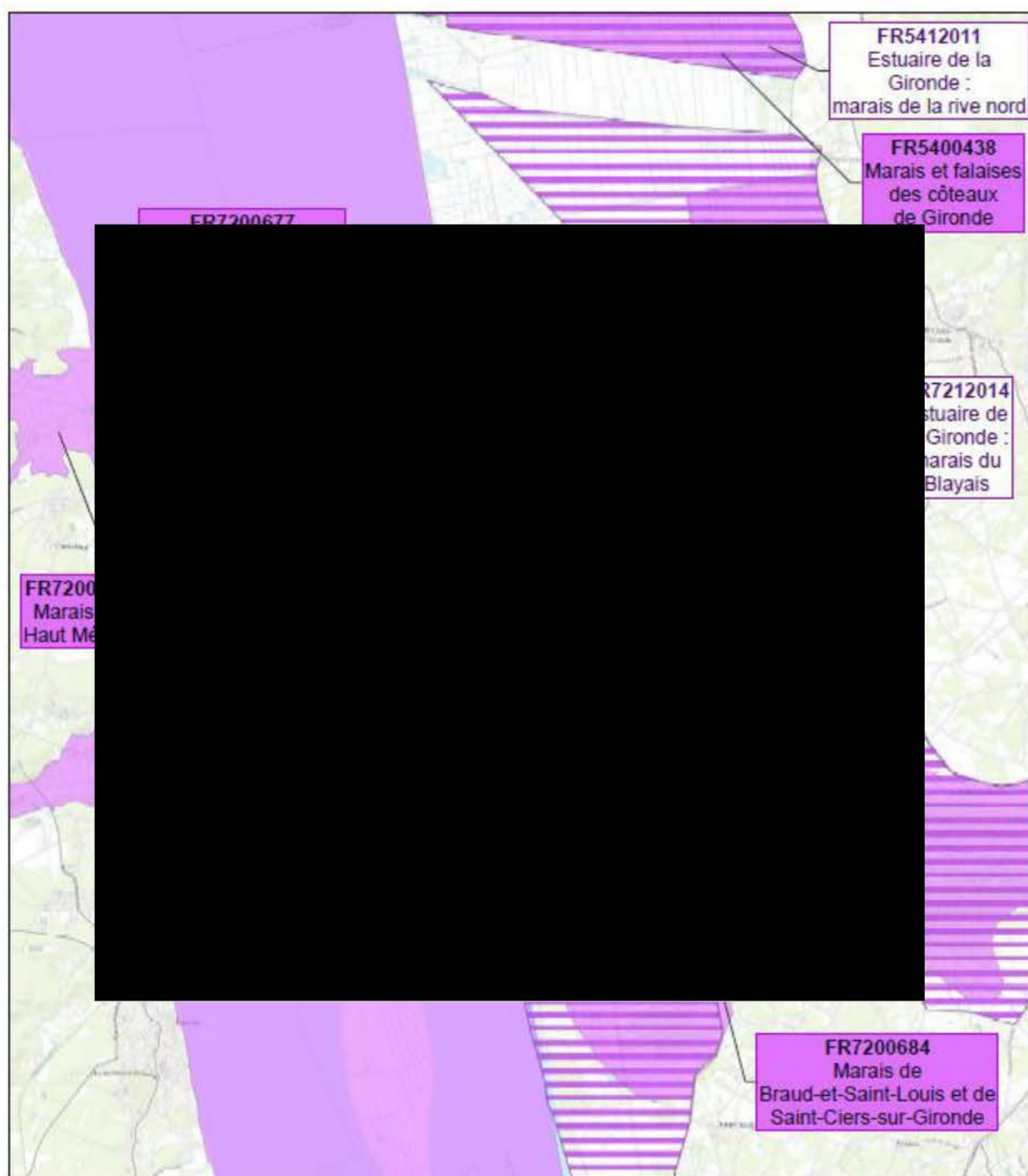




ANNEXE 6 – Plan des abords du projet



ANNEXE 7 –Plan de situation vis à vis des zones NATURA 2000



Légende

CNPE du Blayais

Limites de site

Rayon de 5 km

Sites Natura 2000

Zones de protection spéciale (ZPS)

Sites classés au titre de la Directive Habitats : périmètres transmis à la CE (ZSC/pSIC/SIC)

0 0,5 1 1,5 2 Km
1:50 000 au format A3



Sites Natura 2000 situés autour
du CNPE du Blayais
au 1/ 50 000